# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

# ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CANTON DE ROYAN

# **COMMUNE DE ROYAN**

SG nº 98.085

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 30 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

## DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

22 Septembre 1998 22 Septembre 1998

<u>ETAIENT PRESENTS</u>: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, M1le ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES**: Monsieur BOISNARD par Monsieur GERMA

Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER Monsieur MUSSETTI par Monsieur MONNARD

Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

**EXCUSES** : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 28 Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux d'infrastructures, d'entretien et de dragage du Port Départemental de ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Par lettre du 24 Août 1998, Monsieur le Président du Conseil Général a souhaité connaitre le détail des investissements communaux susceptibles d'être aidés par le Département pour les travaux à réaliser en 1999 au Port de ROYAN.

Le programme proposé se décompose comme suit :

## I- Dépenses d'entretien - Dragages

Travaux de dragage du Port de Pêche, du Port de Plaisance, du Chenal intérieur commun, du Chenal extérieur, de la Câle des bacs.

TOTAL .... 150.000 m<sup>3</sup>

Ces travaux sont estimés prévisionnellement à la somme de  $1.950.000~{\rm Francs}~{\rm H.T.}$ 

#### II- Travaux d'investissement

Mise aux normes des bornes de distribution eau et électricité pour un coût prévisionnel de 600.000 francs H.T.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu la lettre du Conseil Général en date du 24 Août 1998,
- Aprés en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux à réaliser au titre de l'exercice 1999 pour un montant estimé à 2.550.000 francs H.T.
- de solliciter du Conseil Général l'octroi de subventions aux taux le plus élevé possible
- de financer les opérations qui seront subventionnées dans le cadre du budget pour l'exercice 1999

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 Octobre 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

## H. THOMAS